

L'an deux mille dix huit, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Vigneulles, sous la présidence de Monsieur Philippe DANIEL, Président.

Membres titulaires : 61

Etaient réunis : 54

Nombre de votants : 60

Présents : Jean Louis ROUMIER (Barbonville), Jacques BAUDOIN, Martine BONNE (Bayon), Alain COLLET, Olivier MARTET, Nadia DORE, Michel GUTH, Nadine GALLOIS, Evelyne SASSETTI, Francis LARDIN, Anne Marie FARRUDJA, Paul BINDA, Catherine MANGEOT (Blainville sur l'Eau), Gérard EURIAT (Borville), Maurice HERIAT (Brémoncourt), Guy SERVANT (Charmois) Daniel JUSNEL (Clayeuses), Michel DIETSCH (Crevechamps), Christophe SONREL, Brigitte JAY BEGIN, Hervé PYTHON, Sylvie CHERY-GAUDRON, Olivier VILLAUME, Bruno DUJARDIN, Patricia SAINT DIZIER, François CITE (Damelevières), Jacques HANS (Domptail en l'Air), Philippe GILLES (Einvaux), Denis FERRY (Essey la Cote), Jean Charles CUNY (Froville), Noel MARQUIS, Daniel GERARDIN, Serge ROUSSEL (Gerbéviller), Francis ROCH (Giriviller), Jacky LENTRETIEN (Haigneville), Christian BOUCAUD (Haussonville), Jean Marie GASSMANN (Landécourt), Roland TREVILLOT (Lorey), Pascal DIDIER (Loromontzey), Rémi VUILLAUME (Mattexey), Thierry MERCIER (Méhoncourt), Jonathan KURKIENCY, Bernadette LE GOFF (Mont sur Meurthe), Alain BALLY (Remenoville), Linda KWIECIEN (Romain), Jean Pierre JAQUAT (Rozelieures), Audrey PALUMBO (Saint Boingt), Christophe MERCIER (Saint Germain), André VIGNERON (Saint Remy aux Bois), Pascale MALGLAIVE (Seranville), Dominique WEDERHAKE (Vennezey), Philippe DANIEL (Vigneulles), Hervé POIROT (Villacourt), Yves THIEBAUT (Virecourt).

Absents excusés : Didier PERRIN (pouvoir à Martine BONNE), Daniel WELTZHEIMER (pouvoir à Jacques BAUDOIN), Christian PILLER (pouvoir à Anne Marie FARRUDJA), Marie Christine ALBRECHT (Domptail en l'Air), Isabelle GUERIN (Einvaux), Jean Pierre EDELMANN (pouvoir à Maurice HERIAT), Gérard GEOFFROY (pouvoir à Jacky LENTRETIEN), Mathieu CEKOVIC (Saint Boingt), Evelyne MATHIS (pouvoir à Bruno DUJARDIN)

Absents : Yves BERGE (Saint Mard).

ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secrétaire de séance,
2. Validation du compte rendu du Conseil Communautaire du 20 mars 2018 à Blainville sur l'Eau,
3. **Ordures Ménagères :**
 - Afin d'harmoniser le financement du service des déchets ménagers et assimilés à l'échelle du territoire de la CC3M et d'atteindre les objectifs réglementaires, il est proposé d'intégrer une part incitative au mode de financement prenant en compte la quantité de déchets réellement produite par l'utilisateur. **Pour ou Contre**
 - Il est proposé au Conseil Communautaire de choisir, pour les deux déchetteries, entre un mode de gardiennage en régie ou en prestation de services. **Régie ou Prestation**
 - Il est proposé la mise en place du contrôle d'accès par badge sur la déchetterie à Bayon (système identique à celui de la déchetterie à Blainville-sur-l'Eau, pour permettre aux habitants d'accéder à la déchetterie de leur choix). **Pour ou Contre**
 - Il est proposé le maintien des prestations de collectes et de traitements des déchets verts (bennes / plateformes) sur les communes qui en feraient la demande. Cette prestation fera l'objet d'un financement spécifique non supporté directement par la CC3M. **Pour ou Contre**
 - Il est proposé la mise en place d'une conteneurisation pour le flux des ordures ménagères résiduelles étendue à l'ancienne CC du Val de Meurthe. **Pour ou Contre**

- Pour les ménages, il est proposé de retenir les premières règles de dotation suivantes :
 - Bac 120 litres : 1 à 3 personnes
 - Bac 240 litres : à partir de 4 personnes
 Ceci implique donc un ajustement sur l'ancienne CC du Bayonnais. **Pour ou Contre**
- Il est proposé de mettre en place un système de tarification incluant les variables levées et pesées. **Pour ou Contre**
- Il est proposé une fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles en C1 (toutes les semaines) sur les communes de plus de 1000 habitants et C0.5 (tous les 15 jours) sur les autres communes. **Pour ou Contre**
- Il est proposé au Conseil Communautaire de choisir entre un système de collecte des ordures ménagères résiduelles sur l'ensemble du territoire en régie ou en prestation de services. **Régie ou Prestation**
- Il est proposé d'étendre la collecte des recyclables (tri - hors verre) en porte à porte en sacs et bacs de tri à l'ancienne CC du Val de Meurthe tout en prenant en compte, pour le territoire, le passage en extension des consignes de tri dans les années à venir. **Pour ou Contre**
- Il est proposé au Conseil Communautaire de choisir, pour l'ensemble du territoire, entre une collecte des recyclables (tri-hors verre) en régie ou en prestation de service. **Régie ou Prestation**

4. Informations diverses

DELIBERATION n° 045/2018 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES
Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne Madame Catherine MANGEOT (Blainville sur l'Eau) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Compte rendu du Conseil Communautaire du 20 mars 2018 à Blainville sur l'Eau

La validation du Compte Rendu du Conseil Communautaire du 20 mars 2018, nécessitant un temps de réflexion dans sa réécriture suite à l'intervention de Catherine MANGEOT (Blainville sur l'Eau) et Bruno DUJARDIN (Damelevières), ce point est reporté au prochain conseil communautaire du 11 avril 2018.

DELIBERATION n° 046/2018 –ORDURES MENAGERES
Intégration d'une part incitative au mode de financement

Afin d'harmoniser le financement du service des déchets ménagers et assimilés à l'échelle du territoire de la CC3M et d'atteindre les objectifs réglementaires, il est proposé d'intégrer une part incitative au mode de financement prenant en compte la quantité de déchets réellement produite par l'utilisateur.

Résultat du vote :

- Pour l'intégration d'une part incitative : 54 pour
- Contre l'intégration d'une part incitative : 5 contre : Nadia DORE, Michel GUTH, Olivier MARTET, Nadine GALLOIS, Catherine MANGEOT (Blainville sur l'Eau)
- 1 abstention : Alain COLLET (Blainville sur l'Eau)

Après délibération, afin d'harmoniser le financement du service des déchets ménagers et assimilés à l'échelle du territoire de la CC3M et d'atteindre les objectifs réglementaires, le Conseil Communautaire décide à la majorité d'intégrer une part incitative au mode de financement prenant en compte la quantité de déchets réellement produite par l'utilisateur.

DELIBERATION n° 047/2018 –ORDURES MENAGERES
Choix du mode de gardiennage pour les deux déchetteries du territoire

Il est proposé au Conseil Communautaire de choisir, pour les deux déchetteries, entre un mode de gardiennage en régie ou en prestation de services.

Résultat du vote :

- Pour le mode de gardiennage en régie : 55 votes pour
- Contre le mode de gardiennage en régie : 4 contre : Jacky LENTRETIEN (Haigneville), Maurice HERIAT (Bremoncourt), Gérard GEOFFROY (Moriviller), Jean Pierre EDELMANN (Mont sur Meurthe)
- 1 abstention : Pascale MALGLAIVE (Seranville)

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à majorité que le gardiennage des deux déchetteries du territoire de la CC3M (sis à Bayon et Blainville sur l'Eau) soient gérées en régie.

DELIBERATION n° 048/2018 –ORDURES MENAGERES
Mise en place d'un contrôle d'accès par badge sur la déchetterie de Bayon

Il est proposé la mise en place du contrôle d'accès par badge sur la déchetterie à Bayon (système identique à celui de la déchetterie à Blainville-sur-l'Eau, pour permettre aux habitants d'accéder à la déchetterie de leur choix).

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de mettre en place un contrôle d'accès par badge sur la déchetterie à Bayon (système identique à celui de la déchetterie à Blainville-sur-l'Eau, pour permettre aux habitants d'accéder à la déchetterie de leur choix).

DELIBERATION n° 049/2018 –ORDURES MENAGERES
Maintien et extension des prestations de collectes et de traitements des déchets verts (bennes/plateformes) sur les communes qui en feraient la demande

Il est proposé le maintien et l'extension des prestations de collectes et de traitements des déchets verts (bennes / plateformes) sur les communes qui en feraient la demande. Cette prestation fera l'objet d'un financement spécifique non supporté directement par la CC3M.

Résultat du vote :

- Pour le maintien et l'extension : 44 pour
- Contre le maintien et l'extension : 0 contre
- 16 abstentions

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité de maintenir et d'étendre les prestations de collectes et de traitements des déchets verts (bennes / plateformes) sur les

communes qui en feraient la demande. Cette prestation fera l'objet d'un financement spécifique non supporté directement par la CC3M.

DELIBERATION n° 050/2018 –ORDURES MENAGERES
Mise en place d'une conteneurisation pour le flux des ordures ménagères sur les anciennes communes de la CC du Val de Meurthe

Il est proposé la mise en place d'une conteneurisation pour le flux des ordures ménagères résiduelles étendue aux communes de Barbonville, Blainville sur l'eau, Charmois, Damelevières, Mont sur Meurthe et Vigneulles.

Résultat du vote :

- Pour la conteneurisation : 57 pour
- Contre la conteneurisation : 0 contre
- 3 abstentions : Olivier MARTET, Francis LARDIN, Paul BINDA (Blainville sur l'Eau).

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité de mettre en place une conteneurisation pour le flux des ordures ménagères résiduelles étendue aux communes de Barbonville, Blainville sur l'eau, Charmois, Damelevières, Mont sur Meurthe et Vigneulles.

DELIBERATION n° 051/2018 –ORDURES MENAGERES
Règles de dotation concernant les bacs roulant sur le territoire de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle

Pour les ménages, il est proposé de retenir les premières règles de dotation suivantes sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle :

- Bac 120 litres : 1 à 3 personnes
- Bac 240 litres : à partir de 4 personnes

Ceci implique donc un ajustement sur les 23 communes suivantes Bayon, Borville, Brémoucourt, Clayeures, Crevéchamps, Domptail en l'Air, Einvaux, Froville, Haigneville, Haussonville, Landécourt, Lorey, Loromontzey, Méhoncourt, Romain, Rozelieures, Saint Boingt, Saint Germain, Saint Mard, Saint Rémy aux Bois, Velle sur Moselle, Villacourt et Virecourt.

Résultat du vote :

- Pour l'ajustement des règles de dotation : 55 pour
- Contre l'ajustement des règles de dotation : 0 contre
- 5 abstentions : Olivier MARTET, Francis LARDIN, Paul BINDA, Evelyne SASSETTI (Blainville sur l'Eau), Brigitte JAY BEGIN (Damelevières)

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité de retenir les premières règles de dotation ci-dessous pour l'ensemble du territoire de la CC3M, impliquant un ajustement sur les 23 communes suivantes Bayon, Borville, Brémoucourt, Clayeures, Crevéchamps, Domptail en l'Air, Einvaux, Froville, Haigneville, Haussonville, Landécourt, Lorey, Loromontzey, Méhoncourt, Romain, Rozelieures, Saint Boingt, Saint Germain, Saint Mard, Saint Rémy aux Bois, Velle sur Moselle, Villacourt et Virecourt.

- Bac 120 litres : 1 à 3 personnes
- Bac 240 litres : à partir de 4 personnes

DELIBERATION n° 052/2018 –ORDURES MENAGERES
Mise en place d'un système de tarification incluant les variables levées et pesées

Il est proposé de mettre en place, sur l'ensemble du territoire de la CC3M, un système de tarification incluant les variables levées et pesées ou levées uniquement.

Résultat du vote :

- Pour la levée et la pesée : 36 pour
- Pour la levée uniquement : 23 pour
- 1 abstention

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité de mettre en place, sur l'ensemble du territoire de la CC3M, un système de tarification incluant les variables levées et pesées.

DELIBERATION n° 053/2018 –ORDURES MENAGERES
Fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles sur le territoire de la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle

Il est proposé une fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles en C1 (toutes les semaines) sur les communes d'au moins 1000 habitants et C0.5 (tous les 15 jours) sur les autres communes.

Résultat du vote :

- pour la fréquence de collecte : C1 (communes d'au moins 1000 habitants) et C0.5 (autres communes) sur le territoire : 44 pour
- pour la fréquence de collecte en C1 sur l'ensemble du territoire : 15 pour
- 1 abstention

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité de mettre en place une fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles en C1 (toutes les semaines) sur les communes d'au moins 1000 habitants et C0.5 (tous les 15 jours) sur les autres communes.

DELIBERATION n° 054/2018 –ORDURES MENAGERES
Choix d'un système de collecte des ordures ménagères résiduelle sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle

Il est proposé au Conseil Communautaire de choisir entre un système de collecte des ordures ménagères résiduelles sur l'ensemble du territoire de la CC3M en régie ou en prestation de services.

Résultat du vote :

- Collecte en régie : 24 votes pour
- Collecte en prestation : 34 votes pour
- 2 abstentions

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité que la collecte des ordures ménagères résiduelles sur l'ensemble du territoire de la CC3M soit gérée en prestation de services.

DELIBERATION n° 055/2018 –ORDURES MENAGERES

Extension de la collecte des recyclables en porte à porte en sacs et bacs de tri aux communes de l'ex-CCVM et extension des consignes de tri dans les années à venir

Il est proposé d'étendre la collecte des recyclables (tri - hors verre) en porte à porte en sacs et bacs de tri aux communes de Barbonville, Blainville sur l'eau, Charmois, Damelevières, Mont sur Meurthe et Vigneulles tout en prenant en compte, pour le territoire, le passage en extension des consignes de tri dans les années à venir.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'étendre la collecte des recyclables (tri - hors verre) en porte à porte en sacs et bacs de tri aux communes de Barbonville, Blainville sur l'eau, Charmois, Damelevières, Mont sur Meurthe et Vigneulles tout en prenant en compte, pour le territoire, le passage en extension des consignes de tri dans les années à venir.

DELIBERATION n° 056/2018 –ORDURES MENAGERES

Choix d'une collecte des recyclables en régie sur le territoire de la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle

Il est proposé au Conseil Communautaire de choisir, pour l'ensemble du territoire, entre une collecte des recyclables (tri-hors verre) en régie ou en prestation de service.

Résultat du vote :

- Pour une collecte des recyclables en régie : 56 pour
- Pour une collecte des recyclables en prestation de service : 4 pour : Maurice HERIAT (Brémoncourt), Jean Pierre EDELMANN (Mont sur Meurthe), Jacky LENTRETIEN (Haigneville), Gérard GEOFFROY (Moriviller)

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité que la collecte des recyclables (tri-hors verre), sur l'ensemble du territoire de la CC3M, soit gérée en régie.

INFORMATIONS DIVERSES :

Calendrier :

- **7 avril 2018**, arboretum de Giriviller, animation contes et Pâques
- **11 avril 2018 à 20h30** : Conseil Communautaire à Gerbéviller, salle des fêtes, vote du budget
- **13 avril 2018 à 18h30** : groupe de travail animation, culture, jeunesse à Gerbéviller, salle du conseil municipal
- **21 avril et 5 mai** de 13h30 à 17h30 : salle polyvalente de Romain, ateliers constructions projet de cabanes à livres
- **29 avril 2018** : portes ouvertes à la déchetterie de Blainville sur l'Eau à 10h et 14h
- **11, 12 et 13 mai 2018** à Froville, Village à Bascule
- **18 au 20 mai 2018** à Blainville sur l'Eau et Damelevières, Déclic Nature

Documents communication :

- Affiches pour les portes ouvertes de la déchetterie de Blainville sur l'Eau
- Affiches aides au BAFA / BAFA / Encadrants sportifs

- Affiches + flyers (1 par foyer) concernant Le village à Bascule
- Affiches + flyers (1 par foyer) concernant Déclic Nature